

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
de « TERRES DE BORD » du 14 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 14 octobre, le Conseil municipal, constitué de l'ensemble des membres des conseils municipaux des deux communes déléguées, légalement convoqué, le quorum étant atteint (20 présents à l'ouverture de séance), s'est réuni à la mairie de la commune de Terres de Bord (144, rue du 8-Mai-1945 Montaure 27400 Terres de Bord).

Présents (20) :

Monsieur Jacky FLEITH, Madame Maryannick DESHAYES, Messieurs Jean-Pierre PERIER, Olivier GUERRE, Thierry LECOMTE, Jean PAPLOREY, Jérôme JEANNOT, Michel QUILLET, Guillaume BUFFET, Olivier AUTECHAUD et Hubert DE LA HAYE, Mesdames Jeanine FOLLAIN, Myriam MARCENY, Nicole LABICHE, Marie-Claude SASSINE, Marie-José DUE, Catherine DELALEAU, Aline ROBERT, Martine PIOLINE et Isabelle PELLETIER.

Absents excusés (4) :

Messieurs Sébastien CAMPOT et Bruno FOGLIAZZA, Mesdames Elodie NICOLAS et Sandrine REY.

Secrétaire de séance : Jean PAPLOREY, candidat et désigné à l'unanimité.

Secrétaire de mairie : Madame Lucie RAOULT.

Ouverture de séance : 18 heures 35.

PROCES-VERBAL du conseil municipal du 1^{er} juillet 2019 :

Monsieur le Maire présente à la signature le procès-verbal du précédent conseil municipal en date du 1^{er} juillet 2019.

Madame Martine PIOLINE demande une rectification concernant son absence à cette réunion. Elle avait prévenu la mairie de son absence et était donc « absente excusée ». Aucune autre remarque ou question concernant ce procès-verbal n'étant posée à l'ouverture de séance, Monsieur le Maire ouvre l'ordre du jour du présent conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

1. Décision modificative n°2 :

Monsieur le Maire soumet au conseil la décision modificative n°2.

Section de fonctionnement

Chapitre 11

Autres bâtiments	compte 615228	+ 7879€
Honoraires	compte 6226	+ 5000€

Chapitre 12

De personnel compte 6413 + 5000€

URSSAF compte 6451 + 5000€

Chapitre 65

Produits irrécouvrables compte 6541 + 40€

compte 6542 + 70€

Compensat° charges Ter compte 6541 + 11 550.00€

Pour équilibrer le budget nous allons inscrire en recette

Section de fonctionnement

Chapitre 73 Taxe addi droits de mutation Compte 7381 + 34539 €

La décision modificative n°2 est adoptée à l'unanimité.

2. Contrat d'assurance pour le Personnel communal :

Considérant que le contrat passé avec la commune de Terres de Bord n'est pas assez rentable, la société Groupama le résilie au 31 décembre 2019. Un contrat identique peut être passé avec le Centre de Gestion, mais à un taux plus élevé. Monsieur le maire propose de retenir ce contrat et d'en étendre la couverture à l'ensemble des agents communaux.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. RIFSEEP :

Le Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique Territoriale à compter du 1er janvier 2016. Sa création a pour objectif de substituer à un système de primes fragmenté un outil plus homogène. Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaires tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel a donc pour objet de rationaliser et simplifier la mise en oeuvre du régime indemnitaires en le rendant plus lisible.

Monsieur le Maire propose que les indemnités actuelles soient transférées au même montant dans le RIFSEEP et d'en étendre le bénéfice à tous les agents avec un versement en deux fois comme actuellement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Procédure d'« Appropriation de biens vacants sans maître » :

Suite à une délibération précédente du Conseil municipal, la commune a acheté le terrain qui se trouve derrière la boulangerie. A l'occasion des démarches d'acquisition de ce terrain, il est apparu qu'au cours de successions intervenues dans le passé, une partie de l'impasse Saint-Blaise a été oubliée dans les actes notariés. Il s'agit de la parcelle 491 qui n'a donc plus de propriétaire. Monsieur le maire propose au Conseil municipal d'entreprendre une procédure de « Biens vacants sans maître » afin que cette parcelle devienne propriété de la commune.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Ruissellement rue Gustave Zurcher et rue de la Libération :

A l'occasion des travaux de voirie effectués cet été dans la rue des Forrières, un caniveau Aco Drain a été posé à la jonction de cette rue et de la rue de la Libération. Ce dispositif ne suffira pas à canaliser les eaux de pluie en cas d'orage violent. Il faudra également dévier l'eau le long du trottoir qui borde le centre équestre. Le flux s'écoulera ensuite par gravité vers la mare qui sera curée. Les travaux de voirie, la partie basse de la rue des Forrières seront entrepris par la CASE pendant les vacances scolaires d'octobre. Les travaux entrant plus particulièrement dans le cadre de la lutte contre le ruissellement en aval de cette zone commenceront après les acquisitions nécessaires qui seront examinées au point 7 de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande au Conseil de donner son avis sur ces travaux.

Le Conseil donne un avis favorable à l'unanimité.

6. Parking Saint-Blaise :

Monsieur le Maire présente l'avancement du projet de parking qui sera situé derrière la boulangerie et dont la surface sera de 700 mètres carrés pour un coût de 48 000 € dont 40 000 € seront financés en utilisant la convention couvrant les petits aménagements conclue avec la CASE. Il propose de : conserver le petit bâtiment qui se trouve sur ce terrain, installer un abribus et un rack à vélos et construire un mur de séparation entre le parking et le voisin immédiat situé rue Gustave Zurcher. Il serait également possible d'y installer un distributeur de légumes. Monsieur le Maire demande au Conseil un accord de principe sur ce projet.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

7. Vente et acquisition foncières :

a) La commune possède un petit bâtiment de 25 mètres carrés près de la mare communale de Tostes qui occupe la parcelle 199. La voisine immédiate de ce bâtiment souhaiterait l'acquérir pour y garer sa voiture. Monsieur le Maire a fait estimer ce bien par une agence immobilière qui en évalue le montant entre 1800 et 2000 €. Monsieur le Maire demande au Conseil son avis sur ce projet de vente.

Le Conseil donne un avis favorable à l'unanimité.

b) Pour permettre la réalisation des travaux de maîtrise du ruissellement, il est nécessaire que la commune acquière deux terrains proches de la mare communale de Montaure.

Le premier se présente sous la forme d'une étroite bande d'une surface d'environ 300 mètres carrés. Les frais de géomètre le concernant seront à la charge de la CASE.

Avant d'aborder le cas du deuxième terrain, Madame Nicole Labiche quitte la salle du Conseil car il appartient à un membre de sa famille. Il s'agit d'une parcelle inexploitable d'une surface de 3745 mètres carrés. La CASE prévoit de le creuser pour y créer une noue.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil pour négocier avec les propriétaires.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité des présents.

8. CASE : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

La CLECT s'est réunie le 5 juillet dernier pour se prononcer sur le transfert de charges relatif à la compétence petite enfance pour la commune de Pont de l'Arche, le transfert de charges relatif à la patinoire pour la commune de Louviers et le transfert de charges des ex-communes de la Communauté de communes Roumois-Seine. Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer à son tour sur ces transferts de charges.

Le Conseil approuve ces transferts de charges à l'unanimité.

Modification des statuts point Gendarmerie :

Le conseil communautaire s'est réuni le 19 septembre dernier et a décidé de faire évoluer ses statuts en modifiant la compétence facultative «Construction, aménagement, entretien et gestion des nouvelles casernes de gendarmerie sur le territoire ».

Le Conseil approuve cette modification : 19 voix pour, 1 abstention.

Modification des statuts point Compétence enfance et jeunesse :

Le conseil communautaire s'est réuni le 19 septembre dernier et a décidé de faire évoluer ses statuts en complétant en compétence facultative, la compétence « Enfance et jeunesse » par la gestion de nouvelles structures.

Le Conseil approuve cette modification à l'unanimité.

Séance levée : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

**Le Maire,
Jacky FLEITH**